

ABONNEMENT ACHATPUBLIC.INFO

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la proposition de renouvellement de l'abonnement annuel à achatpublic.info, site de veille et d'information de la commande publique, à un prix fixe pour 2 années,

DECIDE

Article 1 :

L'abonnement annuel au site de veille et d'information de la commande publique est renouvelé avec la société achatpublic.com située à ANTONY (92), Antony Parc 2, 10 place du Général de Gaulle, BP 20156, représentée par Madame Véronique BRIVOIS, Responsable du compte.

Article 2 :

Par dérogation aux conditions générales de ventes de l'éditeur, l'abonnement est conclu pour 2 années, et le montant annuel de 506 €/HT (soit 516,63 €/TTC) est garanti pour 2 années, soit pour les périodes du 1/04/2026 au 31/03/2027 et du 1/04/2027 au 31/03/2028.

Chacune de ces périodes fera l'objet d'un bon de commande et d'une facturation.

Article 3 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 19 février 2026.

Par délégation du Conseil municipal,
Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois



PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le
site Internet de la Commune :

19 FFV, 2026